

**POL 1501-30**  
**INTRODUCTION À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET AUX POLITIQUES PUBLIQUES**

**Horaire du cours : MERCREDI – 18h00 à 21h00**

**Chargé de cours : Mathieu Masse Jolicoeur**  
**Local de l'enseignant : A-3610**  
**Courriel : [masse.jolicoeur.mathieu@uqam.ca](mailto:masse.jolicoeur.mathieu@uqam.ca)**  
**Disponibilité : sur rendez-vous**

---

**SOMMAIRE DU CONTENU**

L'administration publique et les politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. La place et la fonction de l'administration publique dans la structure étatique. Les caractéristiques de l'administration publique, ses similitudes et ses divergences avec l'administration privée. Les facteurs déterminants de sa croissance et de son évolution (mondialisation, internationalisation). L'organisation et la gestion des ressources du secteur public. Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. Les politiques publiques; leur définition, leur émergence, leur typologie ainsi que leurs grands domaines d'implantation. Le rôle de l'administration publique dans les processus de politiques publiques et ses interactions avec les autres acteurs tels, par exemple, les groupes d'intérêts et les partis politiques. L'administration publique et les citoyens. Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques.

---

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU COURS**

- 1) Expliquer les concepts de base en administration publique
- 2) Développer une capacité d'analyse de l'actualité politico-administrative
- 3) Introduire les approches et les théories nécessaires à l'étude de l'administration publique
- 4) Familiariser l'étudiant avec les documents officiels produits par les institutions publiques
- 5) Donner un aperçu des tendances et de l'évolution de l'administration publique

---

## PLAN DU COURS

---

### OUVRAGE OBLIGATOIRE :

- 1) Recueil de textes POL 1501. À chaque séance correspond une section du recueil qu'il faut avoir lue avant le cours et qui servira à répondre aux questions et vous permettra d'approfondir des notions vues en classe.

### **COURS 1            9 janvier 2019** **PRÉSENTATION DU PLAN DE COURS ET DES ÉVALUATIONS**

### **COURS 2            16 janvier 2019** **INTRODUCTION**

- ▶ Qu'est-ce que l'administration publique?
- ▶ Évolutions du rôle de l'État et de l'administration : Libéral / interventionniste / assurantiel / moins d'État

#### LECTURES :

Tremblay, Pierre P. (2012), «Introduction», dans Tremblay, Pierre P., *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.1-14.  
 Mérand, Frédéric (2008), «Dans quel état se trouve l'État?», dans Collectif, *La politique en questions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p.113-121.

### **COURS 3            23 janvier 2019** **LÉGITIMATION DE L'ÉTAT LIBÉRAL : LE CONTRAT SOCIAL**

- ▶ Notions de contrat social
- ▶ Légitimation de l'État

#### LECTURES :

Rousseau, Jean-Jacques (1763), *Du contrat social. Principes du droit politique*, Paris, Édition Bordas, coll. Univers des Lettres Bordas, p. 75-79.  
 Locke, John (1689), *Le second traité du gouvernement*, Paris, Les Presses universitaires de France, coll. Épiméthée, p. 96-107.  
 Coicaud, Jean-Marc (1997), *Légitimité et politique : contribution à l'étude du droit et de la responsabilité politique*, Paris, Les Presses universitaires de France, p. 13-33.

### **COURS 4            30 janvier 2019** **LE DOMAINE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

- ▶ Les administrations
  - Ministères, organismes et réseaux

#### **CENTRALISATION ET DÉCENTRALISATION**

- ▶ Définition des notions et critères de sélection
- ▶ Avantages et inconvénients des différents modes d'organisation

## LECTURES :

- Bernier, Luc et Luc Farinas (2011), « Les organismes autonomes », dans Nelson Michaud, *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, Québec, Presses de l'Université Laval, p.380-410.
- Barette, Michel (1992), « Les structures de l'administration », dans Gow, J.I., M. Barette, S. Dion, et M. Fortmann, *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 1992, p. 79-88.

**COURS 5                    6 février 2019****FONCTIONNEMENT DE LA BUREAUCRATIE**

- ▶ Les personnels de l'État
- ▶ La légitimation bureaucratique et le modèle bureaucratique wébérien
- ▶ Comparaison des systèmes d'accès et de carrière

**LA BUREAUCRATIE ET LA POLITIQUE**

- ▶ Relation entre fonctionnaires, gouvernement et État
- ▶ La politisation de l'administration
- ▶ Changement de régime et administration publique

## LECTURES :

- Courteline, Georges (1990), « Messieurs les ronds-de-cuir », dans *Théâtre complet*, Paris, Robert Laffont, p. 399-410.
- Mercier, Jean (2002), « Chapitre 11 », dans Jean Mercier, *L'administration publique*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 418-428.
- Saint-Martin, Denis (2008), « La bureaucratie menace-t-elle la démocratie? », dans Collectif, *La politique en questions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p.148-155.
- Beauregard, Claude et Pierre Bernier (2005), « Le renouvellement de la fonction publique québécoise : enjeux et écueils », dans Lemire, Louise, Denis Proulx et Luc Cooremans (2005), *Modernisation de l'État et gestion des ressources humaines. Bilan et perspectives Québec-Belgique*, Outremont, Athéna Éditions, p. 81-100.

**COURS 6                    13 février 2019****LA TECHNOCRATIE ET LES HAUTS FONCTIONNAIRES**

- ▶ Définition d'un technocrate
- ▶ Aspects positifs et désavantages de l'influence technocratique
- ▶ Les hauts fonctionnaires
  - Rôles politique et administratif et le pouvoir qu'ils en tirent
  - Relations avec les membres du gouvernement

**LES ORGANES CENTRAUX ET LA POLITIQUE**

- ▶ Fonctionnement des gouvernements et rôles de coordination du Ministère du Conseil exécutif et du Bureau du Conseil privé
- ▶ Les formes de contrôle, de commande et de coordination

## LECTURES :

- Bourgault, Jacques (1997), « La haute direction », dans Pierre P. Tremblay, *L'État administrateur : modes et émergences*, Sainte-Foy, Presses Universitaires du Québec, p. 91-121.
- Panassier, Catherine (2007), *Technocratie et démocratie : deux notions qui s'opposent?*, Millénaire 3, le

centre ressources prospectives du Grand Lyon, 12 p. [En ligne], URL :

<http://www.millenaire3.com/ressources/technocratie-et-democratie-deux-notions-qui-s-opposent>.

Savoie, Donald (1997), « Le rôle des organismes centraux au sein du gouvernement du Canada », dans Bourgault, Jacques, Maurice Demers et Cynthia Williams (1997), *Administration publique et management public : expériences canadiennes*, Québec, Publications du Québec, p.60-69.

Smith, David E. (2006), « Clarification de la doctrine de la responsabilité ministérielle applicable au gouvernement et au parlement du Canada », dans Commission d'enquête sur le programme des commandites et les activités publicitaires, *Rétablir l'imputabilité. Étude : volume 1. Le parlement, les ministres et les sous-ministres*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, p. 117-135.

**COURS 7                    20 février 2019**  
**EXAMEN DE MI-SESSION**

**COURS 8                    27 février 2019**  
**RELÂCHE**

**COURS 9                    6 mars 2019**  
**L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SON ENVIRONNEMENT**

- ▶ Typologie des groupes de pression
- ▶ Éléments de puissance et stratégies des groupes de pression
- ▶ Moyens de résistance de l'administration aux pressions
  - Les groupes de recherche et les *think tanks*
  - Les médias sont-ils des groupes de pression?
  - Nomenclatures des partis politiques
- ▶ Questionnement autour de l'action des groupes

**LECTURES :**

Dion, Stéphane (1992), « L'administration, les citoyens, les groupes », dans Gow, J.I., M. Barette, S. Dion, et M. Fortmann, *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 1992, p. 263-276.

Hudon, Raymond (2010), « Lobbying et politiques publiques », dans Paquin, Stéphane, L. Bernier et G. Lachapelle, *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 193-228.

**COURS 10                    13 mars 2019**  
**PRODUCTIONS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

- ▶ Le Politique, la politique et les politiques
- ▶ Composantes internes d'une politique
- ▶ Les politiques et les programmes
- ▶ Objectifs, activités, indicateurs et cibles
- ▶ La production de biens publics

**LECTURES :**

Lemieux, Vincent (2009), « Qu'est-ce qu'une politique publique? », dans Vincent Lemieux, *L'étude des politiques publiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 1-14.

**COURS 11 et 12      20 et 27 mars 2019**  
**DES MODÈLES D'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

- ▶ Le cycle des politiques publiques
  - Mise à l'Agenda
  - Formulation
  - Prise de décision
  - Mise en œuvre
  - Évaluation
- ▶ Modèles d'explication des décisions dans l'administration publique
  - Les fenêtres d'opportunité
  - Modèle managérial

**LECTURES :**

- Massardier, Gilles (2003), « De la rationalité de l'État », dans Gilles Massardier, *Politique et action publiques*, Paris, Armand Colin, p. 27-40.
- Burlone, Nathalie (2012), « La décision et le processus décisionnel », dans Tremblay, Pierre P., *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.97-112.
- Allison, Graham T. (1977), « Modèle conceptuels et la crise des missiles de Cuba », dans Philippe Braillard, *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses universitaires de France, p. 172-196.

**COURS 13              3 avril 2019**  
**L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT : SON IMPACT SUR L'ADMINISTRATION**

- ▶ Rôles de l'État dans le modèle providentiel
- ▶ Management public
  - Notions d'efficacité et d'efficience et leur application dans le secteur public
  - Modèle managérial de prise de décision

**LECTURES :**

- Rosanvallon, Pierre (1992), « L'État au tournant », dans *Revue française d'administration publique*, no 61, janvier-mars, p. 119-125.
- Duvoux, Nicolas et Jane Jenson (2011), « Services publics à la carte? Le choix comme valeur sociale », dans *Lien social et Politiques*, no 66, p. 7-15.
- Waylen, Georgina (2000), « Le genre, le féminisme et l'État : un survol », dans Terrell Carver, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Lea Sgier, *Genre et politique*, Paris, Gallimard, p. 203-232.

**COURS 14              10 avril 2019**  
**NOUVEAUX MODES DE GESTION PUBLIQUE**

- ▶ Différences entre administration publique et administration privée
- ▶ Gouvernance publique
- ▶ Gestion participative

**LECTURES :**

Dufour, Caroline (2011), « Introduction », dans Caroline Dufour, *L'institutionnalisation du management public au Québec*, Québec Presses de l'Université du Québec, p. 1-12.

Bernier, Luc et Sébastien Angers (2010), « le NMP ou le nouveau management public », dans Paquin, Stéphane, L. Bernier et G. Lachapelle, *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010, p.229-254.

Le Galès, Patrick (2010). « Gouvernance », dans *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Science po., p.299-308.

OCDE (2016), « Une administration inclusive pour une société inclusive », dans *Panorama des administrations publiques 2015*, Paris, Éditions OCDE, p.28-55.

**COURS 15                    17 avril 2019**  
**EXAMEN DE FIN DE SESSION**

---

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Douze exposés d'environ deux heures débutant par une courte discussion sur l'actualité politico-administrative d'ici et d'ailleurs et une rétroaction sur la matière de la semaine précédente. Les exposés seront appuyés par des présentations PowerPoint qui seront accessibles sur Moodle tant et aussi longtemps que l'assiduité des étudiants ne sera pas un enjeu. Les étudiants préparent le cours magistral et la période de discussion en suivant l'actualité, de préférence par la lecture d'un quotidien comme *Le Devoir*, et par les lectures recommandées dans le recueil de textes.
- Pendant les cours ou après ceux-ci, une série de trois à six questions sera remise aux étudiants et disponible en ligne. Les étudiants devront répondre à ces questions, ce qui constituera pour eux un excellent prétexte pour revenir sur les éléments essentiels de la matière et les approfondir. Ces questions serviront de banque de questions pour les examens de mi-session et de fin de session.
- Des ateliers peuvent aussi être utilisés pour permettre aux étudiants d'appliquer la matière vue en classe. L'enseignant créera du matériel pédagogique permettant d'utiliser l'expérience des étudiants et leurs nouvelles connaissances pour apprécier une situation et résoudre un problème. Les ateliers se feront en équipe en classe.

---

## MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Deux examens écrits, réalisés en classe et à livres fermés (5 questions et seuls les 4 meilleurs résultats comptent). Ces examens seront réalisés à deux moments : au milieu de la session (7<sup>e</sup> cours) et à la fin de la session (15<sup>e</sup> cours). Le deuxième examen ne portera que sur la matière suivant le premier examen. La plus forte note des deux examens comptera pour 40 % de la note finale, tandis que l'autre vaudra 20 % de la note finale.
- Un travail de recherche sera à remettre lors du 13<sup>e</sup> cours. Ce travail demandera que vous trouviez certaines informations à l'aide des sites Web gouvernementaux, en visitant la bibliothèque des sciences juridiques et politiques ou par tout autre moyen. Ce travail comptera pour 20 % de la note finale.
- Deux résumés critiques d'article ou de chapitre de livre. Ces résumés critiques devront être remis à l'enseignant l'un au 6<sup>e</sup> et l'autre au 10<sup>e</sup> cours. L'étudiante ou étudiant devra choisir un texte du recueil obligatoire de plus de 5 pages et le résumer et le critiquer dans un document d'une page à interligne simple. Chacun de ces résumés critiques vaudra 10 %.
- Pour tout travail à remettre, l'enseignant enlèvera 5 % de pénalité par jour de retard, jusqu'à un maximum de 50 % de la note.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

**N.B.:** Pour des références particulières ou une bibliographie plus exhaustive, la plupart de ces ouvrages contiennent des bibliographies intéressantes. Je serai également disponible pour guider les étudiants curieux vers des ouvrages spécialisés.

- ALLISON, Graham T. et Philip D. ZELIKOW (1999), *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, New York, Addison Wesley Longman, 416 p.
- ANDERSON, James E. (2000), *Public policy-making*, New York, Holt Rinehart and Winston, 200p.
- ARGYRIS, Chris, et Donald A. SCHÖN (1996), *Organisational Learning II*, Reading, Addison-Wesley Publishing Company, 305 p.
- AUBY, Jean-François (1996), *Management public. Introduction générale*, Paris, Édition Dalloz, 118 p.
- BARZELAY, Michael (1992), *Breaking Through Bureaucracy: A New Vision for Managing in Government*, Berkeley, University of California Press, 237 p.
- BOURGAULT, Jacques, Maurice DEMERS et Cynthia WILLIAMS (1997), *Administration publique et management public : expériences canadiennes*, Québec, Publications du Québec, 430 p.
- BOZEMAN, Barry (2000), *Bureaucracy and Red Tape*, Englewood Cliff, Prentice Hall, 210 p.
- CLAISSE, Alain et Marie-Christine MEININGER (1997), *Les politiques de modernisation administrative -constats et projets-*, Bruxelles, ISSA.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG (1992), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.
- CÔTÉ, Louis (2011), *La gouvernance. Frontières, dispositifs et agents*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 442 p.
- DUNN, William N. (2004), *Public policy analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 510 p.
- DYE, Thomas R. (1976), *Policy Analysis: What governments do, why they do it and what difference it makes*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 122 p.
- GOW, J.I., M. BARETTE, S. DION, et M. FORTMANN (1992), *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 322 p.
- GREFFE, Xavier (1981), *Analyse économique de la bureaucratie*, Paris, Économica, 233 p.
- HOWLETT Michael et M. RAMESH (2003), *Studying Public Policy Cycle and Policy Subsystems*, Toronto, Oxford University Press, 311 p.
- KERNAGHAN, K. et D. SIEGEL (1999), *Public administration in Canada*, Toronto, Methern, 4e édition, 706 p.
- KINGDON, John W. (1995), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper Collins, 254 p.
- KÖNIG, K. (1996), *On the critique of New Public Management*, Speyer, Speyerer Forschungsberichte, 155 p.
- LEMIEUX, Vincent (2002), *L'étude des politiques publiques*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 184 p.
- LINDLOM, Charles E. et Edward J. WOODHOUSE (1993), *The Policy-Making Process*, Upper Saddle River, Prentice-Halle Inc., 164 p.
- MERCIER, Jean (2002), *L'administration publique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 518 p.



- MICHAUD, Nelson (2011), *Secrets d'États? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains*, Québec, PUL, 778 p.
- MINTZBERG Henri et BOURGAULT, Jacques (2000), *Manager en public*, Toronto, Université Toronto, 189 p.
- MONNIER, Éric (1992), *Évaluation de l'action des pouvoirs publics*, Paris, Economica, 245 p.
- PAQUIN, Stéphane, Luc BERNIER et Guy LACHAPELLE (2010), *L'analyse des politiques publiques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 428 p.
- PELLETIER, Réjean et Manon TREMBLAY (2007), *Le parlementarisme canadien*, Québec, PUL, 3<sup>e</sup> édition, 541 p.
- PETERS, B. Guy et Donald J. SAVOIE (2001), *La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle : revitaliser la fonction publique*, Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval, 328 p.
- POLLITT, Christopher et Geert BOUKAERT (2000), *Public Management Reform*, Oxford, Oxford University Press, 314 p.
- PRESSMAN, Jeffrey L. et Aaron WILDAVSKY (1984), *Implementation*, Berkeley, University of California Press, 281 p.
- RHODES, R. A. D. (1995), *Prime Minister, Cabinet, and Core Executive*, New York, St. Martin's Press, 364 p.
- SABATIER, Paul A. (1986), «Top-down and Bottom-up Approaches to Implementation Research», dans *Journal of Public Policy*, vol. 6, no 1, p.21-48.
- SCHÖN, Donald A. (1973), *Beyond the Stable State*, North Holland, The Norton Library, 254 p.
- SIMARD, Carole et BERNIER, Luc (1992), *L'administration publique*, Montréal, Boréal, 122 p.
- TREMBLAY, Manon, Réjean PELLETIER et Marcel R. PELLETIER (2000), *Le parlementarisme canadien*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 3<sup>e</sup> édition, 541 p.
- TREMBLAY, Pierre P. (1999), *L'État administrateur*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 423p.
- WEBER, Max (1971), *Économie et société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Plon.

**GRILLE DE CONVERSION**  
**DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**

À partir du trimestre de l'Été 2018

	<b>Note</b>	<b>Intervalle</b>	
	<b>A+</b>	[90 – 100]	Excellent
	<b>A</b>	[85 - 90[	Excellent
	<b>A-</b>	[80 - 85[	Excellent
	<b>B+</b>	[77 - 80[	Très bien
	<b>B</b>	[74 - 77[	Très bien
	<b>B-</b>	[70 - 74[	Très bien
	<b>C+</b>	[67 - 70[	Bien
	<b>C</b>	[65 - 67[	Bien
Ces notes n'existent pas aux cycles supérieurs	<b>C-</b>	[63 - 65[	Bien
	<b>D+</b>	[61 - 63[	Passable
	<b>D</b>	[59 - 61[	Passable
	<b>E</b>	< 59[	Échec

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.trepepourelles.org](http://www.trepepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

### Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**